



CAP TSDD 13 & 14 OCTOBRE 2015

DÉCLARATION PRÉALABLE



Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs, les membres de la CAP,

Mercredi 30 septembre, après un an et demi de négociations avec les organisations syndicales, le Premier Ministre Manuel VALLS a décidé d'appliquer toutes les dispositions du protocole d'accord sur les parcours professionnels, les carrières et les rémunérations (PPCR). Pour l'UNSA c'est une bonne nouvelle, car il est pour nous irresponsable de priver les agents d'une augmentation de salaire et de faire un pari dangereux sur leur avenir. Le SNAFIT-UNSA sera très attentif à la déclinaison de ce protocole pour nos corps ministériels et en particulier pour le corps des TSDD.

A contrario, la mauvaise nouvelle vient du budget 2016. Du côté des ministères, où la contrainte budgétaire se fera le plus fortement sentir, le ministère de l'écologie est au top de la diète. -522 postes en 2014, -515 postes en 2015, et -671 postes en 2016.

Avancement d'échelons

En cette nouvelle année professionnelle 2015-2016, notre premier combat se tournera vers les avancements d'échelons. Sur ce sujet, Mme la Présidente, la coupe est pleine, et il semble que l'Administration nous abreuve d'un côté de bonnes paroles et ricane de l'autre de la souffrance des agents. Notre Secrétaire Général, M. ROL-TANGUY, déclare lors de ses déplacements que « le respect de la paye des agents est le minimum que l'Administration leur doit ». Et pourtant, rien ne se passe ; enfin pas pour tout le monde. En effet, nous nous interrogeons sur le traitement réservé aux TSDD sur ce dossier. Pendant que vous nous dites que vous faites votre possible, le Syndicat FO, par l'intermédiaire du SNIPECT, informe en août d'un entretien bilatéral avec la sous-direction Gestion administrative et de la paye (GAP), et annonce un doublement de la cellule dédiée aux ITPE, laissant présager de la fin des attentes inacceptables. L'importance des agents pour le ministère est-elle liée à leur grade ? De même, l'information sur l'état des retards serait-elle liée à la situation dans la catégorie A ? Etes-vous en capacité de nous dresser un état des lieux des retards pour notre corps ?

Ex-emplois fonctionnels

Le 30 juillet, l'UNSA a interpellé la Direction des Ressources Humaines sur la situation particulière des ex-emplois fonctionnels et des ex-Contrôleurs des Affaires Maritimes concernant leur régime indemnitaire. Les dispositions dérogatoires relatives à leur statut et régies par décret étaient arrivées à leur fin le 1er juillet 2015, ce qui nécessitait la publication d'un nouveau texte pour les reconduire, sous peine d'une perte de revenus. Grâce à notre intervention, la Directrice des Ressources Humaines nous a indiqué l'examen auprès de la Direction Générale de l'Administration et de la Fonction Publique et de la Direction du Budget, d'une nouvelle échéance fixée au 1er janvier 2017. Sur ce point, Mme la Présidente, avez-vous un retour de cet examen ?

Concours et examens

Madame la Présidente, nous vous avons déjà, à de nombreuses reprises, interpellée sur les conditions calamiteuses dans lesquelles les TSDD composent pour l'examen professionnel d'ITPE. Force est de constater que les années passent et que l'amateurisme perdure. Remarquons que les frais d'inscription perdurent eux aussi...

Malheureusement, l'amateurisme s'insinue à présent dans le processus de PEC. Comment accepter que les formations à distance puissent passer de trois devoirs par correspondance à un seul ? Comment accepter que des candidats reçoivent l'unique correction à un devoir par correspondance après la tenue de l'épreuve ? Il est inadmissible que les TSDD soient encore une fois les victimes d'économies de bouts de chandelle. Nous exigeons de savoir quelles mesures correctives la DRH compte prendre pour remédier à ces graves dysfonctionnements ?

Réforme territoriale

L'Assemblée nationale et le Sénat ont adopté le projet de loi portant la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe), après l'accord sur le texte lors de la réunion de la commission mixte paritaire le 16 juillet dernier. Après la loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles et la loi relative à la délimitation des régions, il s'agit du troisième volet concernant la réforme des territoires souhaitée par le Président de la République.

Les régions vont être réduites de 22 à 13.

Ce chamboulement impose pour nous de conserver trois cycles de mobilité en 2016 et pour les années suivantes. En effet, cette nouvelle réorganisation s'annonce encore plus brutale et traumatisante que tout ce que nous avons subi ces dernières années. L'impact se fera au niveau professionnel, mais également au niveau social. Continuer un métier dans lequel on s'est investi au risque d'un changement géographique ou accepter ce que l'on vous donne pour maintenir sa cellule familiale. Tel est le dilemme qui s'annonce pour nombre d'entre nous. Dans ces circonstances, nous vous demandons la plus grande souplesse, exceptionnelle, comme l'est le contexte, afin de permettre à chacun de passer ce cap avec un impact soutenable.

Mobilité

Mme la Présidente nous déplorons fortement que les services usent d'avis défavorables à une demande de mutation au prétexte que l'agent n'est pas remplacé. Seule la nécessité de service avérée et motivée est recevable.

La mobilité des TSDD est indispensable pour valoriser leur potentiel, développer leurs compétences, leur faculté d'adaptation au changement et ainsi leur permettre d'exercer des postes de natures différentes aux responsabilités croissantes.

Sur ce point, le SNAFiT-UNSA souhaite que vous apportiez un regard particulier concernant les agents des SIDSIC, et particulièrement sur les difficultés avérées à quitter leur poste.

Nous vous remercions de votre attention.

Les représentants CAP SNAFiT-UNSA